

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Personne et procès

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, langues, territoires

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Sur deux ans, le master *Personne et procès* forme les étudiants aux compétences juridiques suivantes : garanties juridictionnelles, pratique des procédures, protections de la personne. Grâce à cette formation, les étudiants acquièrent une vision pluridisciplinaire des contentieux, une maîtrise des techniques procédurales, une bonne connaissance des droits fondamentaux de la personne, ainsi que des techniques d'élaboration des dossiers juridiques. Les professions visées sont celles relevant des métiers du droit : avocats, magistrats, huissiers, etc. La première année de master (M1), commune à tous les étudiants inscrits dans la mention, a lieu conjointement sur deux sites : Toulon et Draguignan. Ce premier niveau de formation est consacré à l'acquisition des éléments nécessaires au raisonnement et à l'élaboration de la consultation juridique. La seconde année de master (M2) se décline en trois spécialités : *Droit fondamentaux* (avec deux parcours en semestre 3 : *Pratique des droits fondamentaux* et *Migrations et droits des étrangers*), *Droit des contentieux* (avec deux parcours au semestre 3 : *Contentieux judiciaire* et *Contentieux administratif*), et *Protection de la personne* (aucun parcours spécifique). A noter que le site de Draguignan ne propose en M2 que la spécialité *Droit des contentieux* et son parcours *Contentieux judiciaire*. Le diplôme est ouvert en formation initiale classique et en formation continue.

Analyse

Objectifs

Le dossier expose de manière très détaillée les objectifs du master : vision pluridisciplinaire des contentieux, maîtrise des techniques procédurales, connaissances des garanties de bonne justice et des droits fondamentaux de la procédure, etc. Les débouchés professionnels, présentés par l'enquête d'insertion, sont en accord avec la formation. En outre, sont exposés les objectifs propres à chaque spécialité, voire à chaque parcours du semestre 3 de la seconde année de master. La mention *Personne et procès* s'avère totalement pluridisciplinaire (droit privé, droit public), et surtout, celle-ci forme à différents niveaux de droit : national, européen, international. Cette méthode comparatiste est particulièrement bénéfique dans la formation des étudiants. Il semble néanmoins nécessaire d'améliorer quelques points : multiplier les travaux pratiques pour améliorer la réactivité des étudiants, développer l'apprentissage des techniques d'expression orale, sensibiliser les étudiants à l'usage des nouvelles technologies.

Organisation

Le master mention *Personne et procès* est proposé sur le site de Toulon selon la structure suivante : master 1 totalement mutualisé, master 2 décliné en 3 spécialités, elles-mêmes déclinées en un ou deux parcours :

- spécialité *Droits fondamentaux* : parcours *Pratique des droits fondamentaux* et parcours *Migrations et droits des étrangers* qui ont quatre UE (Unités d'Enseignements) mutualisées représentant 46% des cours. Le dossier relève une réflexion à venir au sujet de la fusion des deux parcours ;
- spécialité *Droit des contentieux* : parcours *Contentieux judiciaire* et parcours *Contentieux administratif* qui ont également des UE mutualisées ;
- spécialité *Protection de la personne* (aucun parcours).

Le diplôme est également dupliqué sur le site de Draguignan, mais de la manière suivante : master 1 et master 2 spécialité *Droit des contentieux*, parcours *Contentieux judiciaire*. La mention du master *Personne et procès* s'avère d'une grande lisibilité, que ce soit au niveau des spécialités ou des parcours.

Positionnement dans l'environnement

Le master mention *Personne et procès* bénéficie d'un réel adossement à la recherche. Il est organisé en relation étroite avec les deux laboratoires de recherche de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) *Droit*, le Centre de droit et de politique comparés Jean-Claude Escarras (CDPC-JCE), équipe de l'unité mixte de recherche *DICE* (UMR *Droits international, comparé et européen* UMR 7318 *DICE*), et le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Contentieux (CERC), ainsi qu'avec l'École doctorale (ED) en SHS (*Sciences humaines et sociales*) *Civilisations et Sociétés euro-méditerranéennes et comparées* ED n° 509) de l'université de Toulon. De nombreux doctorants sont ainsi titulaires de contrats doctoraux.

Le master est particulièrement bien intégré auprès des professionnels du droit tant sur le site de Toulon que sur le site de Draguignan. De nombreux prix sont attribués aux étudiants les plus méritants par différentes organisations en lien avec les spécialités et parcours : Union des jeunes avocats, CIMADE (Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués), chambre départementale des huissiers de justice, etc.

Compte-tenu de l'environnement régional, cette formation apparaît comme très originale et particulièrement recherchée par les étudiants, de par son caractère pluridisciplinaire et son approche contentieuse des droits.

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique s'avère plurielle. Elle est constituée de professeurs d'université, de maîtres de conférences, HDR (Habilitation à diriger les recherches) ou non, de PRAG (Professeurs agrégés du secondaire) et d'intervenants socioprofessionnels spécialisés dans le domaine du contentieux : avocats, huissiers de justice, magistrats, conseillers au TA (Tribunal administratif) etc. Issus des métiers du droit, ces enseignants facilitent grandement la recherche de stage aux étudiants. On note toutefois une présence assez inégale des professionnels selon les spécialités et les parcours. Leur présence en M1 est assez limitée. Leur implication en M2 varie en fonction des spécialités. Elle s'avère notamment particulièrement faible dans la spécialité *Protection de la personne* (seulement 48 heures d'enseignements professionnels sur 222 heures), ceci contrairement à la spécialité *Droits fondamentaux* (80 heures au total sur 409 heures) ou la spécialité *Droit des contentieux* (255 heures sur 540 heures).

Les modalités de réunions de l'équipe pédagogique et leur rôle ne semblent pas assez identifiées. Elles sont couplées soit avec les délibérations, soit avec les rentrées pédagogiques à destination des étudiants, ce qui semble assez inadapté.

A la lecture du dossier d'autoévaluation, il semble que l'équipe pédagogique de cette mention s'avère à l'écoute des demandes des étudiants. Au cours de l'année, les enseignants se rencontrent régulièrement pour échanger leurs remarques sur le bon fonctionnement ou les éventuels dysfonctionnements rencontrés dans le master.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

En master 1, les effectifs sont constants sur le site de Toulon (une quarantaine d'étudiants). Par contre, sur le site de Draguignan, ils sont très inégaux selon les années (entre 7 et 30) et souvent très faibles (quelquefois moins de 10 étudiants). En master 2, les effectifs montrent une très forte attractivité de la spécialité *Droit des contentieux* (30 en moyenne) et *Droits fondamentaux* (26 en moyenne malgré un accident en 2013). Toutefois, le dossier relève un déséquilibre manifeste entre les parcours dans chacune des spécialités. C'est le cas, par exemple, du parcours *Contentieux administratif* où l'on assiste à une régression des effectifs depuis quelques années. Cette diminution semble liée à un facteur extrinsèque : la baisse régulière des publicistes inscrits en M1. La spécialité *Protection de la personne* peine également à recruter, d'où une réflexion en cours pour la fusionner avec un autre master. Le maintien de la formation à Draguignan est justifié par le soutien important des collectivités locales. On peut toutefois se demander s'il ne serait pas plus pertinent d'articuler différemment les spécialités ouvertes à Toulon et Draguignan pour éviter les doublons ou de réfléchir à une même spécialité multi-site avec des cours sur chaque site et/ou de la vidéoconférence. L'enquête d'insertion est trop ancienne (étudiants diplômés en 2012) pour que celle-ci s'avère pertinente. Quelques chiffres sont néanmoins à noter : 65 % des diplômés s'avèrent insérés professionnellement, 67 % des diplômés de l'année 2012 considèrent que leur emploi correspond totalement ou en partie au domaine et au niveau de formation acquis. Par contre, seulement un tiers des diplômés en emploi reconnaît avoir été suffisamment formé aux pratiques, outils et techniques de leur milieu professionnel. Comme le confirme le rapport d'autoévaluation, une majorité d'étudiants poursuit leurs études après l'obtention du master *Personne et procès*. Mais le dossier transmis ne mentionne pas de chiffres bien précis sur cette question. Cette situation s'explique par le fait que certains diplômés s'engagent en doctorat. D'autres s'orientent vers la préparation à l'examen d'accès à l'École des avocats ou préparent le concours d'accès à l'École nationale de la magistrature dans le cadre de l'IEJ (Institut d'études judiciaires). Enfin, plusieurs étudiants s'inscrivent également au Centre de préparation aux concours administratifs de la Faculté de droit.

Place de la recherche

Le lien de la mention *Personne et procès* avec la recherche s'avère particulièrement fort. C'est le cas notamment de la spécialité *Droits fondamentaux* très en lien avec l'UMR (Unité Mixte de Recherche) *DICE*. Tous les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique sont impliqués dans les différents programmes de recherche liés à l'axe *Droits Fondamentaux*, l'un des quatre axes scientifiques de l'UMR *DICE*. De plus, Les étudiants sont régulièrement sensibilisés à l'apport de la recherche dans leur formation. Ils peuvent ainsi suivre une initiation à la recherche en retenant l'option du mémoire et en présentant des rapports ou exposés dans le cadre des cours et/ou de séminaires. Cette sensibilisation se concrétise également par des manifestations scientifiques organisées par les deux laboratoires d'adossment du master tout au long de l'année et auxquelles les étudiants sont régulièrement conviés : colloques, journées d'études, voyages d'études à la Cour européenne des droits de l'Homme), etc.

Place de la professionnalisation

Le master mention *Personne et procès* est ouvert à la professionnalisation. Il existe des stages d'immersion dans les métiers du droit (en M1 et en M2) permettant aux étudiants de déterminer plus rapidement leurs projets professionnels. L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et de praticiens (avocats, magistrats, huissiers de justice, etc.). Certains enseignants ont même quelques fois une double casquette : celle de praticien et d'enseignant titulaire. Bien évidemment, cette situation favorise l'acquisition de compétences professionnelles. De plus, le master prépare de manière efficace à la préparation des concours d'accès aux professions d'avocat, à celle de conseillers des tribunaux administratifs, mais également à la magistrature. Conscient néanmoins de certaines limites, le rapport d'autoévaluation souligne l'idée que la place de la professionnalisation dans la formation n'est pas assez grande pour les étudiants ayant choisi l'initiation à la recherche en retenant l'option du mémoire. Il convient donc de prévoir une immersion de ces étudiants dans le monde professionnel sous des formes nouvelles et à définir (stage supplémentaire, expérience professionnelle au sein des laboratoires de recherche, etc.).

Place des projets et des stages

L'étudiant peut choisir de faire un stage en M1 (durée d'un mois) et en M2 (durée de deux mois minimum). Dans les deux cas (M1 et M2), celui-ci reste néanmoins optionnel, ce qui peut expliquer le manque d'intérêt des étudiants pour ce type d'exercice. En effet, il est toujours possible pour un étudiant d'envisager à la place la rédaction d'un mémoire de recherche. Afin de faciliter la rédaction de leur rapport de stage, les étudiants bénéficient d'un séminaire de méthodologie spécialement consacré à cette question. La soutenance de leur travail est réalisée devant un jury composé de deux membres de l'équipe pédagogique. Pour la notation finale, l'avis motivé du maître de stage est également pris en compte. Le rapport d'autoévaluation souligne néanmoins l'existence d'un frein : la nécessité de réduire le stage à deux mois pour ne pas rémunérer les stagiaires au sein des structures d'accueil. Malgré cet argument, il ne semble pas raisonnable d'envisager une diminution de la durée.

Place de l'international
<p>Le master mention <i>Personne et procès</i> a noué de nombreuses relations avec des établissements étrangers (Meknès, Ottawa, Neuchâtel, en plus du programme Erasmus), permettant une réelle mobilité entrante et sortante. Toutefois, il manque de réelles données chiffrées pour en apprécier la teneur (ce qui est regrettable). Au niveau du M2 la spécialité <i>Droit des contentieux</i> organise des échanges internationaux avec la faculté de droit de Neuchâtel : ces équipes mixtes rendent ensuite leurs conclusions en plaidant devant un jury composé de professeurs suisses et français. Pour la mobilité des étudiants toulonnais, les stages à l'étranger sont, non seulement autorisés, mais également encouragés, lorsque cela est bien évidemment possible. La mention de master <i>Personne et procès</i> fait tous les efforts nécessaires pour développer un volet international. Il est néanmoins préjudiciable que l'ensemble des enseignements juridiques restent à l'heure actuelle dispensés en langue française. Il apparaît également comme nécessaire d'élargir encore davantage le réseau de partenariats dans le cadre de la procédure Erasmus.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La mention <i>Personne et procès</i> semble sélectionner les étudiants à l'entrée du M1, ce qui n'était pourtant pas possible jusqu'à présent. Il n'existe pas d'accès automatique aux M2 de la mention, même pour les étudiants titulaires du M1 de cette même filière. Les étudiants sont autorisés à s'inscrire dans l'une des spécialités après accord de la commission pédagogique d'accès constituée de cinq enseignants (dont le responsable pédagogique de la spécialité). Cette commission se prononce au regard du dossier du candidat et en fonction de son projet professionnel. Il n'existe pas de dispositifs formalisés d'aide à la réussite des étudiants. Selon le rapport d'autoévaluation, les effectifs restreints par spécialité (entre 15 et 30 personnes en moyenne) permettent justement le développement d'une pédagogie de proximité. Cette situation semble aider les étudiants à surmonter les éventuelles difficultés rencontrées.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Le master mention <i>Personne et procès</i> est proposé seulement en présentiel et pour des étudiants, le plus souvent, en formation initiale classique. Certains peuvent bénéficier d'un statut particulier (étudiants en situation de handicap, salariés, sportifs de haut niveau, etc.). Ils bénéficient alors d'aménagements conformes à leur situation. Ces cas particuliers font l'objet d'un contrat pédagogique entre l'étudiant et le responsable de la formation. Un jury est prévu pour la VAE (Validation des acquis de l'expérience). Mais celui-ci n'a été que très rarement sollicité. Les salariés peuvent également s'inscrire en formation continue. Mais cette pratique s'avère assez rare. Les enseignants ont la possibilité d'utiliser la plate-forme Moodle afin de mettre à la disposition des étudiants des supports de cours complémentaires (plans, plaquettes de travaux dirigés, documents utiles pour l'approfondissement d'un enseignement, etc.). La communication entre enseignants et étudiants peut aussi se faire par voie électronique ou par discussion via Moodle. Toutefois, il n'existe pas à l'heure actuelle de système de e-learning.</p>
Évaluation des étudiants
<p>Le jury de master est composé de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Ceux-ci sont nommés par le président de l'université. Les membres du jury sont choisis dans l'équipe pédagogique de la formation. En principe, le président du jury est le responsable de la formation. Comme cela est généralement le cas, le jury se réunit à chaque fin de semestre et à la fin de la session de rattrapage pour délibérer sur les résultats des étudiants. Le système d'évaluation des étudiants de la mention <i>Personne et procès</i> apparaît comme extrêmement classique, simple et lisible. Le rapport d'autoévaluation souligne, du reste, la variété des épreuves proposées aux jeunes juristes (écrites, orales, contrôles continus). Pour être diplômés, les étudiants doivent obtenir une double moyenne : celle de l'ensemble des écrits (enseignements suivis durant l'année) et celle de la soutenance (d'un rapport de stage ou d'un mémoire de recherche). Le jury est compétent pour autoriser ou non le redoublement.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences acquises par l'étudiant à l'issue du master sont précisées dans les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Lors de la réunion de rentrée des trois spécialités, le responsable pédagogique liste avec les étudiants les compétences à acquérir au cours de l'année. Dans la réalité, ce réel suivi s'effectue uniquement à l'occasion des deux jurys de fin de semestre, c'est-à-dire au moment des résultats des partiels. Cette pratique n'est pas suffisante pour évaluer les compétences acquises progressivement par l'étudiant. A l'issue de l'obtention de leur master les jeunes juristes doivent être capables d'assumer les tâches suivantes : gérer des conflits, maîtriser des délais procéduriers, réaliser des recherches juridiques (au niveau national, européen, et international), travailler en équipe, s'exprimer en public. A l'avenir, il conviendrait d'élaborer un portefeuille de compétences résumant les acquis réalisés par l'étudiant en cours d'année (que ce soit en M1 ou M2).</p>

Suivi des diplômés

Il existe un observatoire des étudiants. Mais la dernière enquête fournie date de 2014 pour les promotions de 2012. Il est regrettable de ne pas disposer d'enquêtes plus récentes. Par conséquent, le rapport d'autoévaluation ne s'avère pas très prolixe quant au suivi des diplômés. A noter néanmoins la nécessité de généraliser les associations d'étudiants dans chaque spécialité, ceci pour conserver des liens avec les anciens diplômés et développer des réseaux (c'est le cas, par exemple, pour la spécialité *Droit des contentieux* avec la création de Juris-process créée en 2012).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un conseil de perfectionnement a été réuni 2 fois en 4 ans. Ces réunions s'avèrent donc trop espacées. Celles-ci devraient avoir lieu au minimum une fois dans l'année. A ces occasions, le conseil de perfectionnement s'est occupé de retravailler les fiches RNCP, d'enregistrer les propositions des étudiants inscrits dans le diplôme, d'étudier et de modifier à la marge les maquettes des diplômes. La présence des étudiants y est insuffisante (une ancienne étudiante et une étudiante en cours) compte tenu de la diversité des spécialités proposées. Le rapport d'autoévaluation souligne l'idée qu'il convient de formaliser davantage le compte-rendu des réunions du conseil de perfectionnement, afin de les diffuser plus largement à l'ensemble du corps enseignant et aux étudiants. Aucun dispositif d'autoévaluation n'est réellement mentionné.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Des taux de réussite globalement élevés (en moyenne 65 à 70 %).
- Une approche contentieuse du droit innovante.
- Une grande lisibilité des spécialités et des parcours au sein du master.
- Une équipe pédagogique très présente et à l'écoute des étudiants.
- Un master bien adossé à la recherche.

Points faibles :

- Une duplication du M1 et du M2 sur Draguignan pour un public assez faible.
- Un suivi imprécis du devenir des étudiants.
- Le manque d'attractivité de certains parcours (migration et droit des étrangers, contentieux administratif).
- des réunions du conseil de perfectionnement beaucoup trop espacées.
- Un stage optionnel et non obligatoire.

Avis global et recommandations :

Ce master de droit répond globalement aux attentes du LMD (Licence, Master, Doctorat). Celui-ci est bien adossé à la recherche et bénéficie d'une équipe pédagogique à l'écoute des étudiants. Les spécialités et les différents parcours sont bien présentés et explicités.

Au niveau organisationnel, il serait nécessaire, et ceci dans l'intérêt du diplôme, de réunir plus fréquemment le conseil de perfectionnement en y associant plus largement les anciens et les nouveaux étudiants. Ces réunions permettraient la menée certaines réflexions concernant le manque d'effectifs sur le site de Draguignan ou l'idée de rendre obligatoire la question des stages (dans l'optique d'une plus grande professionnalisation de la mention). Pour la prochaine évaluation, il faudrait également bénéficier de chiffres beaucoup plus récents en matière d'insertion professionnelle (enquête datée de 2012).

Si le taux global de réussite de la mention est élevé (entre 60 et 75 % selon les années), on ne dispose pas des chiffres relatifs à chacune des spécialités.

Quelques modifications peuvent être envisagées afin d'améliorer le contenu de ce master comme la fusion des deux parcours de la spécialité *Droits fondamentaux*, et un rapprochement entre le parcours *Contentieux administratif* et la spécialité *Droit et gestion des collectivités territoriales* de la mention *Carrières publiques*.

Observations de l'établissement

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/ KBC / 2017 n° 064

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations

HCERES

Objet : Evaluation Master Personne et procès

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation du Master Personne et procès. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous informons que ce rapport n'appelle pas de commentaire particulier de la part de notre établissement.

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Éric BOUTIN
Président de l'Université de Toulon